



**CONTRAT DE MAÎTRISE D’ŒUVRE
RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES**

Au sens du décret n° 2007-1405 du 28 septembre 2007
et des articles R.621-25 et suivants du Code du patrimoine

OPÉRATION :

Établissement public du Palais de la Porte Dorée
PPI Travaux immédiats

**Mise à niveau technique des espaces de l’aquarium
tropical - Reprise des structures béton du sous-sol et
ventilation périphérique
Opération J230-01**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES
(CCTP)**

**ANNEXE N°1
NOTE DE SYNTHÈSE PROGRAMMATIQUE**

**EPPPD – PPI – Études et travaux – Mise à niveau technique des espaces de l’aquarium :
traitement des structures et ventilation
CCAP – Annexe n° 1**

Un audit patrimonial et un plan pluriannuel d’investissement (PPI) ont été présentés par l’architecte en chef des monuments historiques, Monsieur Pierre-Jean TRABON, les 11 avril et 11 mai 2022 à l’Établissement public du Palais de la Porte Dorée (EPPPD), aux représentants de ses tutelles ministérielles et à l’OPPIC.

La présente note s’attache à résumer les enjeux et attendus spécifiques à la sous-opération « *Mise à niveau technique des espaces de l’aquarium : traitement des structures et ventilation* », définie dans le cadre du PPI relatif à la restauration du Palais de la Porte Dorée comme faisant partie des interventions d’urgence à mettre en œuvre de façon immédiate.

PROGRAMME DES INTERVENTIONS

Les interventions dans les espaces de sous-sol dont la nécessité immédiate a été confirmée concernent l’assainissement des espaces. Elles sont concentrées sur deux périmètres principaux :

- réparation ponctuelles et passivation des fers des bétons en recherche des maçonneries visibles le nécessitant ;
- mise en place des conditions permettant une ventilation naturelle des circulations périphériques.

Il convient d’insister, concernant la ventilation, sur les circulations périphériques ici visées. Les espaces centraux sont exclus à dessein, les climats établis dans ces zones (bassins, terrariums et alentours) devant être maintenus, l’air apporté ne devra pas y pénétrer.

A – Maçonneries et béton armé au sous-sol

Les interventions de reprises sur structures en béton armé n’ont pas pour objectif un retour à l’état d’origine, mais une réparation en recherche des structures visibles avec notamment le traitement des fers corrodés :

- poteaux-poutres,
- maçonneries verticales,
- maçonneries en moellon,
- maçonnerie en sous face du plafond.

Le traitement d’une zone particulière est à prévoir : le déambulatoire du terrarium, dont les conditions climatiques liées à l’exposition des alligators entraînent des pathologies particulières sur les maçonneries.

B – Ventilation

Il est attendu des interventions sur l’ensemble des espaces hors espaces centraux à atmosphère contrôlée du sous-sol pour garantir une circulation et un renouvellement de l’air optimal :

- traitement si nécessaire des obstacles (portes et cloisons coupe-feu),
- traitement de l’entrée et de l’extraction de l’air.

Il est notamment prévu le remplacement des grilles de protection situées sur les 24 soupiraux extérieurs, accessibles depuis les circulations du R-2. Les recoupements coupe-feu devront par ailleurs le cas échéant être traités

C – Ascenseur

La création d’un monte-charge accompagné adapté est prévue dans le cadre de l’opération, afin d’améliorer les circulations verticales et horizontales. Ce monte-charge sera accessible au personnel, notamment aux PMR.

Le monte-charge sera agrandi en lieu et place de celui existant. Les travaux d’élargissement de gaine, de percement de plancher, de cloisonnements et de reprises dans les étages (murs, sols et plafonds) sont intégrés au projet.

A titre indicatif, les caractéristiques suivantes ont été identifiées :

- Caractéristique minimale : 1000 kg, 1 m/s, machinerie embarquée

**EPPPD – PPI – Études et travaux – Mise à niveau technique des espaces de l’aquarium :
traitement des structures et ventilation
CCAP – Annexe n° 1**

- Ascenseur permettant le transport d’un fauteuil PMR. Clavier pour personnes malvoyantes et touches braille, annonce vocale des niveaux
- Miroir en fond de cabine (limite inférieure à 0.8 m du sol)
- Accès au monte-charge protégé par des protections des angles et murs
- Accès sécurisé par badges
- Intérieur du monte-charge protégé des chocs (transpalettes, chariots...)

D – Missions complémentaires

Les missions complémentaires suivantes sont identifiées :

D.1 Diagnostics

Les études de diagnostic se dérouleront en parallèle des études de la mission de base jusqu’à l’APD. Elles concernent l’ensemble du site. Elles viennent en complément des études de diagnostics réalisées.

Afin de répondre au plus juste au programme, et notamment de la future réhabilitation des ouvrages existants, des diagnostics précis doivent être définis, leur exécution suivie, et leurs résultats analysés et synthétisés.

Pour l’ensemble des diagnostics qu’il aura ainsi identifiés, le maître d’œuvre rédigera les cahiers des charges, assistera le maître d’ouvrage dans la désignation des entreprises titulaires, suivra leur réalisation jusqu’à leur conclusion, et rédigera une synthèse des résultats obtenus.

D.2 Coordination patrimoniale

Elle a pour objet un examen et une validation des prescriptions et actions du MOE de l’opération « Réaménagement des espaces techniques de l’aquarium tropical et des réserves de l’EPPPD » au regard de la valeur patrimoniale des ouvrages sur lesquels l’opération porte.

La répartition des tâches est précisée en annexe 1 au CCAP.

A chaque phase de l’opération de « Réaménagement des espaces techniques de l’aquarium tropical et des réserves de l’EPPPD », l’ACMH vérifie les pièces des dossiers rendus et rend un avis sur tous les travaux impactant des éléments de gros œuvre et/ou classés MH, notamment sur les thèmes suivants :

- Création d’une prise d’air et modification éventuelle des ouvertures en façade
- Transformation du volume de l’ancienne cuve à fioul pour installations CVC
- Modification des locaux techniques pour implanter la zone de quarantaine et les locaux de traitement des eaux douce/mer
- Réhabilitation des anciens locaux de stockage et locaux techniques pour implanter la zone de quarantaine et les locaux de traitement des eaux
- Au RDJ, réaménagement des espaces des aquariologistes et création d’une nouvelle zone d’exposition temporaire

D.3 Etudes d’exécution partielles

Le maître d’œuvre se voit ainsi confier la responsabilité d’établir les quantités et la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), qui a pour objet de fixer la présentation des offres des entreprises. Cette mission est décrite à l’article X du CCAP.

E – Prestations afférentes

L’ensemble des installations de chantier et prestations induites, nécessaires aux travaux ci-dessus listés, sont à décrire et mettre en œuvre.

Ainsi des dispositifs de sécurité, accueil, base-vie et sanitaires des intervenants sur site, y compris raccordements fluides, échafaudages, cheminements, parcours d’amenée de matériels et d’évacuation des gravois, zones de stockage de matériaux et déchets sont à prévoir.

**EPPPD – PPI – Études et travaux – Mise à niveau technique des espaces de l’aquarium :
traitement des structures et ventilation
CCAP – Annexe n° 1**

Les études devront être menées en considérant que la parcelle au nord de l’EPPPD n’est pas disponible pour l’installation d’une base vie. Cette hypothèse sera confirmée ou non en APD.

La présence de poussières de plomb sera à prendre en compte.